

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/84

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un du mois de septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation : 12 décembre 2023	
Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	11
Votes Pour :	11
Vote Contre :	0
Abstentions :	7

**Présents :** LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, LABONNE-NOLLET Laurie, DESCHARNE Samuel, Pierre PLATHEY, DELANGLE Sylvain, LAROCHE Daniel, MARTINOT Noémie, MATHUS Véronique, BENCADI Karim, MORIN-DESMURS Michèle, et MATHIEUX Marc, CLEMENT Nathalie,

**Procuration :** MUNCH Armelle a donné pouvoir à Samuel DESCHARNE, DELANGLE Sylvie a donné pouvoir à Daniel LAROCHE, CLEMENT Pascal a donné pouvoir DELANGLE Sylvain, BOUCLIER Florence a donné pouvoir à Michèle MORIN-DESMURS.

**Absents excusés :** Georges BUSSEUIL

Le secrétariat a été assuré par : P. BERDAGUE

**Objet : Décision modification de crédits n°4 – budget communal**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
Vu le budget 2023 de la commune

Monsieur le Maire, après présentation par Monsieur Berdagué, propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°4 du budget principal de l'exercice 2023 afin d'ajouter des crédits au chapitre 012.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Berdagué, :

**-APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°4 du budget principal 2023 afin d'ajouter des crédits au niveau de la section de fonctionnement conformément au tableau présenté ci-dessous.

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°4.

<u>budget communal</u>	
<u>article</u>	<u>mouvements</u>
<b>D/011-6241</b> transports de biens	-48 600€
<b>D/012-6413</b> personnel non titulaire	+ 48 600€

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le

19/12/2023

Acte contresigné le .....

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR

Le/La secrétaire de séance,

